l'union du Haut et du Bas-Canada. désirait ardemment que toutes les colonies anglaises de l'Amérique du Nord fussent réunies sous un seul gouvernement. Lorsqu'elle reçut sa commission de la couronne britannique, sa seigneuric était fortement en faveur du principe fédéral dans son application à l'état où se trouvait alors le Haut et le Bas-Canada; mais, à la suite d'une plus profonde étude de la question, une fois arrivée en ce pays, et après avoir consulté les premiers hommes des différentes colonies américaines, elle en vînt à la conclusion qu'une union législative de ces colonies serait préférable à une union fédérale. Ce changement d'opinion de sa part est expliqué dans les extraits de son rapport que je vais encore citer. Par une union législative, elle entendait "l'incorporation complète des provinces devant la composer, et une législature unique seule revêtue de l'autorité législative pour toutes ces provinces, constituée exactement de la même manière que le parlement anglais qui, seul, légifère pour toutes les îles britanniques." Après une minutieuse revue de tout le sujet, lord DURHAM fait ainsi connaître comment il est arrivé à une préférence pour la confédération :-

" Cependant, je restai avec une impression encore plus forte des avantages d'un gouvernement uni, et je fus flatté de trouver les hommes marquants des diverses colonies fortement et généralement disposés en faveur d'une mesure qui élèverait leur pays à quelque chose ressemblant à une existence nationale. Je pensal qu'une fédération affermie par un gouvernement monarchique tondrait graduellement à devenir une union législative complète, et qu'ainsi, tout en conciliant les Français du Bas-Canada en leur laissant le gouvernement de leur province et leur propre législation intérieure, j'arriverais à la protection des intérêts britanniques par le gouvernement général, et à la transition graduelle des provinces en une société unie et homogène. Mais, (ajoute sa seigneurie) la période de la transition graduelle est passée dans le Bas-Canada." (Et plus loin elle conclut) " qu'on ne trouvers de gouvernement efficace que dans une union législative."

La question ainsi traitée au point de vue de son application aux deux Canadas, il va maintenant étendre ses observations à toutes les possessions anglaises de l'Amérique du Nord:—

"Mais dans la conviction où je suis qu'un résultat aussi enviable serait assuré par l'union législative des deux provinces, je suis porté à aller plus loin et à chercher si on n'atteindrait pus plus facilement tous ces résultats en étendant cette union législative à toutes les provinces anglaises

de l'Amérique du Nord, et si les avantages que j'augure de l'union de deux de ces provinces ne pourraient pas, ou ne devraient pas, en justice, être accordés à toutes. Une telle union mettrait décidément fin à toutes les querelles de race; elle mettrait toutes les provinces en mesure de coopérer à tous les objets d'un intérêt commun, et, pardessus tout, formerait un grand et puissant peuple possédant les moyens de se donner un bon gouvernement responsable pour lui-même, et qui, avec la protection de l'Empire Britannique, pourrait jusqu'à un certain point contrebalancer l'influence prépondérante des Etats-Unis sur le continent américain."

Sa seignourie n'appréhendait nullement que cette union aurait l'effet de rompre nos liens avec la mère-patrie; il y voyait plutôt un moyen de les resserrer et un avantage pour les deux. Voici ce qu'il dit à cet égard:

"Je n'appréhende pas qu'une législature coloniale anssi puissante et aussi indépendante pourrait désirer de rompre son alliance avec la Grande-Bretagne. Je crois, au contraire, que l'exemption pratique d'une intervention indue resserrerait les liens actuels croes par l'attachement et les intérêts, et que cette alliance deviendrait de plus en plus stable et avantageuse, vu qu'il y aurait plus d'égalité, de liberté et d'indépendance locale. Mais, à tout événement, notre premier devoir est dassurer le bien-être de nos compatriotes dans les colonies; et si dans les décrets cachés de cette sagesse qui gouverne ce monde, il est écrit que ces possesions ne doivent pas toujours faire partie de l'empire, nous devons à notre honneur de veiller à ce que, lorsqu'elles se sépareront de nous, elles ne soient pas le seul pays, sur le continent américain, où la race anglo-saxonne sera incapable de se gouverner elle-même. Je suis réellement si éloigné de croire que l'accroissement de pouvoir et de puissance qui serait donné à ces colonies par une union mettrait en danger leur connexion avec l'empire, que je considère cette mesure comme le seul moyen d'entretenir un sentiment national qui contrebalancera efficacement toute tendance à une séparation qui pourrait aujourd'hui exister."

Sa seigneurie recommande ensuite fortement l'union des deux Canadas sous une seule législature, leur reconstitution en une province, et que le projet de loi d'union " devrait contenir des dispositions permettant à aucune des colonies ou à toutes les colonies de l'Amérique anglaise, avec le consentement des deux Canadas ou de leur législature, d'entrer dans l'union aux conditions qui pourront être arrêtées entre eux." Ces remarquables passages du rapport de lord DURHAM me paraissent renfermer l'idée véritable du projet soumis à nos délibérations par le gouvernement ; et cette meaure nous étant ainsi recommandée par une aussi haute autorité, elle mérite notre meilleure